

devrons accroître nos relations avec les pays du Pacte Andin, notamment la Colombie, le Pérou, la Bolivie et l'Équateur, où apparaissent actuellement d'importants débouchés commerciaux et financiers ainsi qu'avec les six pays de l'Amérique centrale dont nous avons activement favorisé le développement économique. Ces pays offrent des possibilités particulièrement intéressantes en ce qui concerne la création d'entreprises mixtes et les débouchés pour les biens d'équipement. Nous envisagerons de promouvoir nos relations économiques avec les pays du Cône sud dont les économies se développent rapidement et qui réservent un bon accueil à une participation industrielle et commerciale du Canada. Nous entendons également nous rapprocher des pays latins des Caraïbes tels la République dominicaine, Haïti, qui bénéficie d'une aide canadienne importante (seule nation francophone d'Amérique latine, Haïti est unie au Canada par des liens culturels et linguistiques évidents), et Cuba, qui représente le quatrième marché en importance pour nos exportations en Amérique latine.

J'ai choisi aujourd'hui d'accentuer les aspects positifs de nos relations avec l'Amérique latine ainsi que les possibilités qu'elles recèlent. J'ai jugé qu'il était à la fois désirable et approprié d'agir ainsi, mais il ne doit pas subsister de malentendu. Depuis longtemps le Canada se fait un point d'honneur de défendre les droits de l'homme. Aujourd'hui autant qu'hier nous sommes préoccupés par les violations de ces droits qu'elles soient perpétrées en Amérique latine ou ailleurs dans le monde. Ces violations nous touchent profondément et ne peuvent manquer d'altérer le ton et la substance de nos relations bilatérales. Personne ne devrait s'étonner de cette réaction de la part d'un pays où le respect des droits individuels fait partie intégrante des traditions. Nos convictions à cet égard nous ont d'ailleurs amenés au cours des années à oeuvrer pour l'amélioration de la condition humaine en favorisant le développement et en soutenant le principe du droit immuable et les principes démocratiques fondamentaux.

Je voudrais que nos amis d'Amérique latine comprennent qu'en respectant les droits de la personne ils créent un climat favorable à nos relations, alors qu'en les violant — et particulièrement s'il s'agit de violations flagrantes — ils ne peuvent que leur nuire. Jusqu'où le Canada peut-il et doit-il aller pour faire connaître ses vues? Chaque cas appelle une réponse particulière. En Amérique latine et ailleurs, nous devons avoir pour objectif de contribuer à une amélioration véritable de la situation au chapitre des droits de la personne et ce, en recourant soit à des initiatives privées ou publiques, soit aux deux. Dans cette optique, il faut donc, avant de faire une déclaration publique, juger dans quelle mesure cette dernière permettra d'atteindre les résultats recherchés. C'est là une règle importante que j'entends suivre rigoureusement dans l'examen de cas qui me seront soumis dans les mois à venir.

## Conclusion

La prochaine décennie nous offrira d'excellentes occasions d'élargir et de renforcer nos liens avec l'Amérique latine. Il faudra cependant non seulement que le gouvernement canadien redouble ses efforts mais que nos écoles et nos universités s'efforcent davantage d'enseigner l'espagnol et le portugais et que nos médias s'intéressent activement à l'Amérique latine. Le gouvernement entend travailler de près avec les entreprises, avec l'Association canadienne pour l'Amérique